

Module 1 – Le Canada et sa diversité



© Freepik

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Le concept de culture

A.1. Définition de « culture »

Lis la définition du terme « culture » :



Culture - Définition

Ensemble des **traits distinctifs** qui caractérisent une **société** ou un **groupe social** et qui englobe les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Source : UNESCO

Exemples de pratiques culturelles dans le monde:

- Le Jour des Morts est une **fête** très célébrée au Mexique.

- En Asie, 2 milliards de personnes **mangent** avec des baguettes comme ustensiles.
- En Irlande, le hurling est l'un des **sports** nationaux.
- En Inde, 80% de la population pratique la **religion** hindouiste.
- En Papouasie Nouvelle-Guinée, on **parle** plus de 800 langues différentes.
- Le katajjaq est un **chant** de gorge inuit du Nunavik, une région au nord du Québec.
- Il n'est pas habituel de laisser un **pourboire** en Islande.
- Plusieurs musulmans **jeûnent** pendant le mois du ramadan.



1. Réponds aux énoncés suivants par « vrai » ou « faux » :

- 1) La culture est la même partout dans un pays.
- 2) La culture est génétique. Si tu déménages dans un nouveau pays, tu garderas seulement ta culture d'origine.
- 3) Une culture évolue au fil du temps.
- 4) Il est possible d'avoir plus d'une culture.

2. À partir de ce que tu as appris, nomme des éléments propres à la culture canadienne.

Réponse :



**Pour aller plus loin sur l'identité canadienne**

Visite la page « Identité canadienne et société » :

<https://www.canada.ca/fr/services/culture/identite-canadienne-societe.html>

A.2. Diversité culturelle

La diversité culturelle, c'est lorsque **plusieurs cultures** existent dans un **même espace** géographique.

Grâce à l'immigration, la mondialisation et Internet, nous sommes souvent exposés à d'autres cultures.

**Mondialisation – Définition**

- La mondialisation, c'est l'ensemble des mouvements, les échanges et les interactions entre différentes régions et populations du monde.
 - Exemples : Immigration, échange de biens et de services, partage de technologies ou de pratiques culturelles.
-

La mondialisation permet à chacune et à chacun de **partager** sa culture et d'en découvrir d'autres. Chacune et chacun peut alors adopter des pratiques qui proviennent d'une culture autre que la sienne.

Exemples : Manger des sushis, pratiquer le yoga, écouter des mangas, apprendre l'espagnol.

**ATTENTION**

Il est important de traiter les différentes pratiques culturelles avec respect.

1. Pourquoi peut-on dire que la diversité culturelle et le partage culturel ont toujours existé au Canada ?

Réponse :

2. Quels éléments d'autres cultures as-tu intégrés dans ta vie ?

Réponse :



Besoin d'inspiration ?

Pour répondre à la question, pense aux sports, à la musique, aux films, aux fêtes et à la nourriture que tu préfères.

B. Le Canada : Une histoire de diversité

Le Canada a toujours été marqué par l'existence de différentes cultures qui cohabitent ensemble.

B.1. Avant la colonisation

Différents **peuples autochtones** habitaient le Canada, avant la colonisation. Ces différents peuples ont des cultures différentes les unes des autres.

La culture de ces peuples varie principalement en fonction de l'**environnement** dans lequel ils sont situés. Compte tenu de leurs **réalités différentes**, leurs moyens de transport, leurs habitations, leurs légendes, leurs vêtements, leur nourriture et leurs croyances ne sont pas les mêmes.



Peuples autochtones - Définition

- **Premières Nations** : Peuple autochtone étant les premières personnes ou occupants à habiter les territoires qui constituent aujourd'hui le Canada.
- **Inuit** : Peuple autochtone habitant principalement dans le Grand Nord du Canada, aussi connu comme étant Inuit Nunangat.
- **Métis** : Peuple d'origine autochtone et européenne, formant une nation principalement dans l'ouest du Canada.



Savais-tu que...

Le nom « Canada » vient probablement du mot huron-wendat et haudenosaunee « kanata », qui signifie « village ».

Source : Gouvernement du Canada

B.2. Avant les années 1960 : le biculturalisme

Avant 1963, le Canada était considéré comme une société biculturelle. Cela signifie que **deux cultures principales** étaient reconnues au Canada : la culture **française** et la culture **anglaise**. En d'autres mots, on croyait que la culture canadienne était formée de la culture de ses **deux peuples colonisateurs** : les Britanniques et les Français.

Dans les années 1960, les Britanniques et les Français sont considérés comme les « peuples fondateurs » du Canada.

1. Selon toi, est-il juste de qualifier les Britanniques et les Français de « peuples fondateurs » du Canada ? Pourquoi ?

Réponse :



Pour aller plus loin sur le biculturalisme

Visite la page « Biculturalisme » :

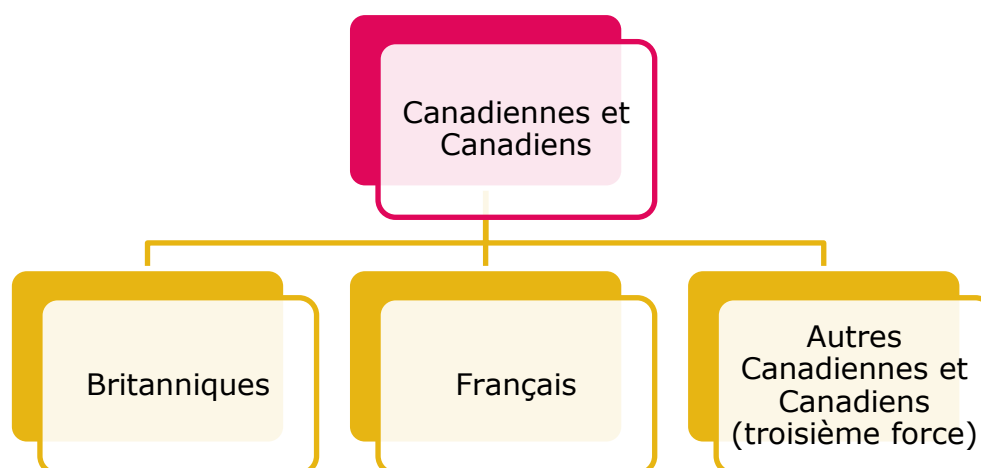
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/biculturalisme>

B.3. Depuis les années 1960 : la reconnaissance du multiculturalisme

En 1963, la **Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme** est créée par le gouvernement du Canada. La Commission a pour but de faire des recommandations pour favoriser l'épanouissement et la collaboration des cultures des deux **peuples colonisateurs**.

Dès le début de la Commission, plusieurs personnes **s'opposent** à l'idée que le Canada n'a que deux cultures principales. La Commission **élargit** donc son mandat et étudie l'apport des groupes de personnes qui ne sont pas britanniques ou françaises.

En **1965**, dans son rapport, la Commission souligne que le Canada est une société **multiculturelle**, composée de trois principaux groupes : les Britanniques, les Français et les autres Canadiennes et Canadiens. La Commission invente le terme « **troisième force** » pour désigner les Canadiennes et Canadiens qui n'appartiennent pas aux deux peuples colonisateurs.



Selon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, les Canadiennes et Canadiens font partie de trois groupes : les Britanniques, les Français et les autres.



Pour aller plus loin sur la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Visite la page « Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme » :

<https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/royal-commission-on-bilingualism-and-biculturalism>

En **1971**, une **politique sur le multiculturalisme** est adoptée et reconnaît que les Canadiennes et les Canadiens viennent de **milieux culturels très variés** et que toutes les cultures ont une valeur importante.

En **1982**, le multiculturalisme est inclus dans la **Charte** canadienne des droits et libertés.

En **1988**, le Canada adopte une nouvelle **loi sur le multiculturalisme canadien**. Cette loi vise à rendre les objectifs de la politique sur le multiculturalisme de 1971 plus clairs. Le Canada est le **premier pays au monde** à adopter une loi nationale sur le multiculturalisme.

En **2002**, le Canada déclare le 27 juin comme la **Journée canadienne du multiculturalisme**.

En **2005**, le Canada est le premier pays à adopter la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** de l'UNESCO.

1. Avec tes mots, explique la différence entre le biculturalisme et le multiculturalisme.

Réponse :



C. La diversité culturelle canadienne aujourd'hui



C.1. Des statistiques révélatrices

Savais-tu que...

- La ville de Toronto est la ville la plus multiculturelle au monde.
 - 51% de la population de la ville de Toronto est née dans un autre pays.
 - Plus de 230 nationalités cohabitent dans la ville de Toronto
-

Statistique Canada estime que :

- En 2031, **un Canadien sur quatre sera né à l'étranger.**
 - Avant 2006, la majorité des Canadiens nés à l'étranger venait de l'Europe. Depuis 2006, la **majorité** des Canadiens nés à l'étranger vient de l'**Asie**.
 - On projette qu'en 2031, parmi les personnes qui vivent au Canada et qui sont nées à l'étranger, une personne sur deux sera née en Asie.
 - Le Canada est le **huitième (8^e)** pays qui compte le plus de personnes nées à l'étranger, avec environ **7,5 millions de personnes.**
 - En 2011, **17,5%** des Canadiens étaient capables d'avoir une conversation en **anglais** et en **français**.
 - En 2011, plus d'un Canadien sur cinq ne parlait pas l'anglais ou le français, **à la maison.**
 - On projette que la population **autochtone** représentera entre **4,0 % et 5,3 %** de la population canadienne, en 2031.
-

- **19,1 %** de la population canadienne appartenait à une **minorité visible** en 2011.
 - Ce chiffre a été multiplié par 4, entre 1981 et 2011, passant de 4,7 % à 19,1%.



Définition de « minorité visible » dans les statistiques

Au Canada, il s'agit d'une personne, autre qu'une personne autochtone, qui n'est pas de race blanche ou qui n'a pas la peau blanche.

Source : Statistique Canada



ATTENTION

Les termes « minorité » et « minorité visible » font débat. Leur signification peut varier dépendamment du contexte et de la personne qui les emploie.

Par exemple, certaines personnes dites « minoritaires » ont introduit le terme BIPOC ou PANDC.



Pour en savoir plus sur les minorités visibles

Visite la page « Minorité visible » :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/minorite-visible>

Source : Encyclopédie Canadienne



BIPOC ou PANDC : des termes plus inclusifs (4 min 15)

Visionne la vidéo « Que veulent dire BIPOC et PANDC? » :

<https://www.youtube.com/watch?v=HGGVFg2lhy0>

Source : ICI Ontario

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **www.CliquezJustice.ca**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : **www.cliquezjustice.ca/glossaire**

Statistique Canada, « Regard sur la démographie canadienne, deuxième édition ».

En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-003-x/91-003-x2014001-fra.htm>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario